

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE
Place de la Mairie - 07 470 COUCOURON

publié sur le site internet de
la collectivité le 10/03/2023

Séance du jeudi 09 mars 2023

Membres

en exercice : 37

Date de la convocation: 03/03/2023

Présents : 25

L'an deux mille vingt-trois et le neuf mars, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron, sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants : 32

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

REFUS DE VOTE : 0

Présents : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, Sébastien BOURDELY, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Jérôme DELDON, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Bernard JACQUEMIN, Jean LINOSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibaut ROBERT, Christophe ROUX, Charles VALETTE, Magalie MOULIN

Représentés : Serge CHARPENAY par Anne-Marie MARION, Geneviève DUNY par Thierry MAILLET, Elisabeth FALGON par Françoise BENOIT, Martine IMBERT par Charles VALETTE, Georges LLUIS par Laurence PREVOST, Dominique TRIN par Christophe ROUX, Christian VIDAL par Dominique ALLIX

Absents : Patrick COUDENE, Jérôme GROS, Denise LAFFARRE, Claude MONCEAU, John SERROUL

Secrétaire de séance : Sébastien PRADIER

DE_2023_037 - Objet : Suppression de deux emplois permanents au grade adjoint technique territorial

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le tableau des effectifs délibéré le 19 mai 2022,

Considérant que deux emplois d'adjoint technique territorial, réservés aux agents contractuels, ont été créés sur le fondement de l'article 3-3 5° de la loi n°84-53,

Considérant que le poste d'encadrant JSP et animateur sécurité à temps complet, créé par la délibération n°2020-80, est vacant depuis le 1^{er} septembre 2022 et que la Cdc n'a pas l'utilité de pourvoir ledit emploi.

Considérant que le poste d'agent polyvalent pour la collecte des déchets à temps complet, créé par la délibération n°2018-40, est occupé par un agent contractuel depuis février 2021, qui sollicite sa mutation au sein de la Cdc ne pouvant plus bénéficier du renouvellement de sa disponibilité dans sa collectivité d'origine.

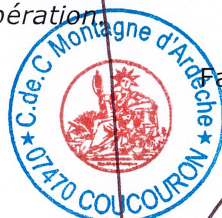
Il est proposé de supprimer les deux emplois d'adjoint technique territorial à compter du 31 mars 2023.

Il est précisé que la création d'un seul emploi au grade d'agent de maîtrise territorial à temps complet sera proposée en conséquence.

Considérant que les avis au Comité social territorial ont été sollicités le 3 mars 2023.

Sur le rapport du Président et après avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- **de supprimer** au 31 mars 2023 lesdits emplois d'adjoint technique territorial créés sur le fondement de l'article 3-3 5° de la loi n°84-53.
- **de modifier en ce sens**, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité.
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.



Fait et délibéré à Coucouron, le 9 mars 2023,
Le Président, Jacques GENEST